

dimanche 05 septembre 2021

11ème dimanche après la Pentecôte.

Saint prophète Zacharie et son épouse, sainte Elisabeth

Lectures :

Lecture de la première épître du saint apôtre Paul aux Corinthiens.

(1Co IX, 2-12)

« Frères, si pour d'autres je ne suis pas apôtre, je le suis au moins pour vous ; car vous êtes le sceau de mon apostolat dans le Seigneur. C'est là ma défense contre ceux qui m'accusent. N'avons-nous pas le droit de manger et de boire ? N'avons-nous pas le droit de mener avec nous une sœur qui soit notre femme, comme font les autres apôtres, et les frères du Seigneur, et Céphas ? Ou bien, est-ce que moi seul et Barnabas nous n'avons pas le droit de ne point travailler ? Qui jamais fait le service militaire à ses propres frais ? Qui est-ce qui plante une vigne, et n'en mange pas le fruit ? Qui est-ce qui fait pâître un troupeau, et ne se nourrit pas du lait du troupeau ? Ces choses que je dis, n'existent-elles que dans les usages des hommes ? La loi ne les dit-elle pas aussi ? Car il est écrit dans la loi de Moïse : Tu n'emmuselleras point le bœuf quand il foule le grain. Dieu se met-il en peine des bœufs, ou parle-t-il uniquement à cause de nous ? Oui, c'est à cause de nous qu'il a été écrit que celui qui laboure doit labourer avec espérance, et celui qui foule le grain fouler avec l'espérance d'y avoir part. Si nous avons semé parmi vous les biens spirituels, est-ce une grosse affaire si nous moissonnons vos biens temporels. Si d'autres jouissent de ce droit sur vous, n'est-ce pas plutôt à nous d'en jouir ? Mais nous n'avons point usé de ce droit ; au contraire, nous souffrons tout, afin de ne pas créer d'obstacle à l'Évangile de Christ. »

Lecture de l'Évangile selon Saint Matthieu

(Mt XVIII, 23-35)

« En ce temps-là, Jésus déclara : « Le royaume des cieux est semblable à un roi qui voulut faire rendre compte à ses serviteurs. Quand il se mit à compter, on lui en amena un qui devait dix mille talents. Comme il n'avait pas de quoi payer, son maître ordonna qu'il fût vendu, lui, sa femme, ses enfants, et tout ce qu'il avait, et que la dette fût acquittée. Le serviteur, se jetant à terre, se prosterna devant lui, et dit : Seigneur, aie patience envers moi, et je te paierai tout. Ému de compassion, le maître de ce serviteur le laissa aller, et lui remit la dette. Après qu'il fut sorti, ce serviteur rencontra un de ses compagnons qui lui devait cent deniers. Il le saisit et l'étranglait, en disant : Paie ce que tu me dois. Son compagnon, se jetant à terre, le suppliait, disant : Aie patience envers moi, et je

te paierai. Mais l'autre ne voulut pas, et il alla le jeter en prison, jusqu'à ce qu'il eût payé ce qu'il devait. Ses compagnons, ayant vu ce qui était arrivé, furent profondément attristés, et ils allèrent raconter à leur maître tout ce qui s'était passé. Alors le maître fit appeler ce serviteur, et lui dit : Méchant serviteur, je t'avais remis en entier ta dette, parce que tu m'en avais supplié ; ne devais-tu pas aussi avoir pitié de ton compagnon, comme j'ai eu pitié de toi ? Et son maître, irrité, le livra aux bourreaux, jusqu'à ce qu'il eût payé tout ce qu'il devait. C'est ainsi que mon Père céleste vous traitera, si chacun de vous ne pardonne à son frère de tout son cœur. »

Au nom du Père et du Fils et du Saint Esprit.

Chers frères et sœurs.

En première partie de cette homélie, j'attire votre attention sur le lien que l'apôtre Paul établit entre un droit légitime et un obstacle à l'Évangile du Christ : « *nous n'avons point usé de ce droit ; au contraire, nous souffrons tout, afin de ne pas créer d'obstacle à l'Évangile de Christ.* » Voilà de quoi nous faire réfléchir, nous qui sommes chrétiens. L'apôtre Paul dans cette épître aux chrétiens de Corinthe, nous informe que notre bon droit, ce qui nous paraît légitime, peut nous être de mauvais conseil pour vivre de l'Évangile. Il est surprenant de s'entendre dire que ce que nous méritons en toute justice humaine, de notre plein droit, peut nous priver de ce que Dieu a pourvu pour nous.

A notre époque où de nombreux chrétiens vont et viennent en criant haut et fort sur ce qui est juste, ce qui est légitime et ce qui ne l'est pas, ce qui est conforme au droit naturel, et qui ne l'est pas, portons notre réflexion sur cette indication de l'Apôtre Paul.

« *nous n'avons point usé de ce droit ; au contraire, nous souffrons tout, afin de ne pas créer d'obstacle à l'Évangile de Christ.* » Chers frères et sœurs, nous possédons là, la clef d'une attitude authentiquement chrétienne, face aux évolutions de notre société qui nous choquent, nous bouleversent, nous font peur et qui nourrissent nos angoisses. L'apôtre Paul nous met en garde et nous invite à faire attention qu'en se dressant face à ce qui nous paraît comme un mal, de ne pas offrir comme résistance, notre part d'ombre à ceux à qui nous devons apporter la lumière de Celui qui Est La Lumière. Notre lumière se révèle souvent dans ce type de combat : obscurité.

Certes, le chrétien n'est pas dispensé de s'impliquer dans les questions de société, et il est légitime de participer à la vie de notre pays. Toutefois, nous pourrions en toute conscience, dans la liberté que Dieu nous donne, renoncer à l'usage de ce devoir, afin de « *ne pas créer d'obstacle à l'Évangile de Christ* », si nos pensées et nos actions dans ce domaine le sont. L'apôtre Paul, nous

renvoie dans sa lettre à notre discernement où le Christ est la mesure, le curseur, l'objectif et le but de nos pensées et de nos actions.

Chers frères et sœurs, à l'écoute de l'écrit de l'apôtre Paul au sujet de la renonciation de notre bon droit si celui-ci est obstacle au Christ, pour l'acceptation des souffrances que cela engendre, nous est proposée la voie de l'hésychasme. Cette voie qui est la recherche constante de la paix, de notre retrait face aux agissements et aux agitations du monde, pour acquérir la tranquillité signe de la sagesse, non celle des Hommes, celle de Dieu, nécessaire à la transformation du monde, pour que ce monde soit mené à Dieu. Dans cette voie, nous avons un modèle : la Mère de Dieu. Dans cette période difficile, sachons nous mettre à son école.

Chers frères et sœurs bien aimés, la péricope de l'Évangile de l'apôtre et évangéliste Mathieu que nous avons écoutée nous est bien connue : celle du débiteur impitoyable.

Qui est ce débiteur ? Dans le contexte de l'Évangile de Mathieu, ce débiteur est Pierre, qui demande à Jésus « *Pourquoi faut-il pardonner soixante-dix fois sept fois (c'est-à-dire à l'infini) ?* » La réponse est simple, « *parce que le Royaume de Dieu le demande.* » Plus largement, le débiteur c'est chacun de nous. C'est chacun de nous qui doit pardonner de façon illimitée, sans restriction, sans condition. Pourquoi ? Parce que le Royaume de Dieu le demande pour sa réalisation, et que le Roi de ce Royaume le fait. Aussi si nous ne le faisons pas, Dieu ne pourra pas nous pardonner, et nous subirons le sort du serviteur de la péricope.

La perspective de cette parabole n'est pas de représenter la grandeur ou la misère de l'homme, mais de représenter l'immensité de la confiance que Dieu a envers ceux –les intendants- dans la gestion fraternelle de ses biens donnés pour tous, en particulier : la miséricorde.

La comparaison des deux dettes, pourtant incomparables aboutit à ce message : que l'offensé cesse de se positionner comme tel et qu'il s'aperçoive qu'en demandant des comptes de façon stricte et autoritaire, c'est lui qui se met en état de pécheur. L'offensé doit faire œuvre de miséricorde, comme le Père lui fait miséricorde, de façon immédiate, incommensurable, sans rien demander en retour. Une simple supplication suffit à l'obtenir quel qu'en soit le passif. Le Père nous accorde sans cesse, à chaque fois que nous le demandons sa miséricorde sans cesse renouvelée par nos supplications. Ainsi pour obtenir miséricorde, il faut la demander. Mais le premier serviteur, celui qui est impitoyable, l'a-t-il vraiment demandée ? La réponse est non. Il a demandé un moratoire ; il prétend s'en sortir seul, avec le facteur temps pour allier. C'est ainsi que, ayant mal demandé, il ne pouvait accueillir comme il se devait la miséricorde que le Roi lui a accordé, et ne pouvait à son tour faire œuvre de

miséricorde. On ne peut exiger la miséricorde comme un dû de justice. La grâce est gratuite, et nous devons la donner à tous gratuitement, en reconnaissance à la miséricorde de Dieu, qui est le fondement d'un nouveau royaume (d'une nouvelle société), car désormais le nouveau rapport qui nous régit les uns, les autres, est le pardon : la miséricorde.

La condition première pour exercer la miséricorde est d'accepter de la recevoir, d'en faire l'expérience, ce qui suppose de se reconnaître réellement comme pécheur pardonné. Chers frères et sœurs, C'est lorsque nous nous reconnaissons comme pécheur pardonné, que nous expérimentons le pardon de Dieu et sa miséricorde, que nous pouvons apporter à notre prochain et à nos frères et sœurs, l'amour dont chacun a besoin, et la source de cet amour est Dieu Lui-même.

L'Eglise révèle l'amour de Dieu au monde, elle fait œuvre de miséricorde par ses membres. En conséquence, un chrétien ne peut faire œuvre de miséricorde à ses seuls frères dans le Christ, mais à tous les hommes, sans distinction aucune.

AMEN

Père François